

FICHE TECHNIQUE CONCERNANT LA REPRISE  
DES ACTIVITES AU SEIN DE LA CAMPAGNE  
F. E. D.

-----

1. Situation Technique

1.1. Au début du mois de Mai, les populations simulidiennes sont, partout, à leur niveau de fin de saison sèche, ainsi que l'ont montré quelques séances de captures effectuées dans les zones.

1.2. Une tournée récente a permis de constater que les gîtes de saison sèche étaient, sur le Bandama et sur la Léraba, à leur niveau minimum.

1.3. En l'absence de traitement, nous sommes redevables de cette situation aux conditions hydrologiques très favorables. Partout, ainsi que nous avons pu le constater, l'étiage des cours d'eau importants est très prononcé (échelle négative sur le Bandama, la Léraba; Bagoë complètement asséchée à Madinani, etc...); les affluents sont asséchés ou à leur débit minimum.

1.4. Les conditions climatologiques paraissent normales et les pluies précoces n'ont pas provoqué :

- de remontée importante du niveau des cours d'eau (quelques centimètres sur la Bagoë);
- de réinfestation à partir des zones méridionales.

1.5. Une telle réinfestation apparaîtra cependant, la remontée du FIT aidant, dès que les conditions hydrologiques auront provoqué la multiplication des gîtes potentiels à l'aval (deuxième quinzaine de Juin en 1968 et 1969).

1.6. A cette époque les gîtes seront encore ceux de basses eaux (seuils rocheux), ce qui déterminera une faible portée de l'insecticide.

1.7. Par la suite (Juillet mais surtout Août, Septembre et Octobre) le courant de hautes eaux autorisera des portées efficaces nettement supérieures, donc des intervalles plus grands entre les points de traitement.

2. Reprise de la Campagne. Dispositions générales.

2.1. Les disponibilités financières permettent d'envisager cinq mois de fonctionnement normal.

... / ...

29 NOV. 1972

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n°

577804h  
M. C.

2.2. Pour des raisons épidémiologiques (transmission minimum en fin de saison sèche, maximum en saison des pluies), les activités techniques ont été suspendues depuis le 15 Mars.

2.3. La reprise des activités entomologiques est fixée au lundi 14 Juin.

2.4. La Campagne se poursuivra jusqu'au 15 Novembre.

2.5. La première semaine (14 - 20 Juin) sera consacrée à l'évaluation de la situation :

- dans les gîtes, par prospection de l'ensemble des gîtes potentiels de chaque zone,
- au niveau des populations imaginaires, par captures de femelles et évaluation du potentiel de transmission.

2.6. Cette première évaluation devra permettre de dresser, extemporanément, un plan de campagne approprié en fonction :

- de la situation entomologique,
- de la situation hydrologique,
- de l'état des accès.

2.7. Le plan de campagne, pour lequel il conviendra de suivre les modèles mis au point au cours des campagnes précédentes, devra être mis en oeuvre immédiatement (à partir du 22 Juin).

2.8. Un rapport hebdomadaire (activités d'épandages - évaluations - captures), sera rédigé par chaque chef d'Antenne et expédié à la Direction Technique.

2.9. Toute situation technique exceptionnelle fera l'objet, indépendamment des rapports ci-dessus, d'une notification immédiate à la Direction Technique.

3. Opérations particulières pour chaque antenne

3.1. Banfora

3.1.1. La répartition des zones est à conserver puis à adapter en fonction des conditions de travail (essentiellement accès et problèmes matériels).

3.1.2. La zone prioritaire est la zone Nord; en seconde priorité, les zones de Fourkoura, pont de la Léraba, Diarabakoko;

3.1.3. Des batteries de fûts (DDT allégé avec du pétrole - 3l. par fût) devront être mises en place, dès que possible, au point 2 (Comoë) et à Folonzo. Autant que faire se pourra, une batterie devra être également installée en amont de Gréchan (Léraba). Les emplacements ainsi que les quantités d'insecticides devront être identiques à ceux de l'année 1970.

3.1.4. Le réseau de captures mis au point en 1969 - 1970 devra être reconduit :

- Moussodougou - Badadougou - Douna - Tiao - Fourkoura - Diarabakoko -
- Pont de la Léraba - Radier de Folonzo - Ouangolodougou - Dagouindougou.

3.1.5. Indépendamment des rapports hebdomadaires auxquels seront joints les résultats des captures, un double des fiches 4 devra être adressé, mensuellement, à la Direction Technique.

### 3.2. Sikasso

3.2.1. Le programme de l'année précédente devra être reconduit.

3.2.2. Les zones de "haute surveillance" seront celles de Samorossoni et Bamabougou.

3.2.3. Les captures ainsi que l'évaluation de l'âge physiologique des femelles et celle du potentiel de Transmission permettront au Chef d'Antenne d'ajuster parfaitement ses activités à la situation.

3.2.4. Le réseau de capture ne doit pas être modifié, sauf situation exceptionnelle en un point particulier, nécessitant alors une accentuation du contrôle.

3.2.5. Etant donné les excellents résultats obtenus les années précédentes dans toute la région du moyen - Banifing; étant donné les risques de réinfestation que constitue ce cours d'eau pour le Farako, le traitement de Kouoro sera régulièrement effectué.

3.2.6. Ce traitement sera réalisé tous les dix jours, à la dose de 0,1 ppm/10 mn. En période de crue, la quantité maximum d'insecticide sera de 100 litres. Tous les épandages seront effectués avec la solution normale additionnée de pétrole (3 litres par fût).

3.2.7. Dans la zone de Yangasso, les activités de prospection, de capture et d'évaluation du potentiel de transmission seront poursuivies selon un rythme mensuel. Les résultats seront consignés dans un rapport particulier (un fond de carte ronéotypé facilitera l'analyse de ces résultats).

### 3.3. Korhogo

3.3.1. La répartition des zones et des activités (supervision du réseau de capture) est à conserver.

3.3.2. Les conditions d'accès au Bou ne permettront pas le traitement complet de cet affluent. Il ne peut donc constituer une priorité et seule la région de Tortiya au confluent devra être prise en considération.

... / ...

3.3.3. Les modalités d'épandage devront être conservées :

- gîte par gîte dès la phase d'attaque et jusqu'à la disparition des biefs étale ;
- série de gîtes par la suite.

3.3.4. Les concentrations d'insecticide seront :

- gîte par gîte : 0,1 ppm/10 mn
- série de gîtes: 0,5 ppm/10 mn
- à la crue : jamais plus de 100 litres, quels que soient le débit et l'espacement des points d'épandage.

3.3.5. Le réseau de capture devra obligatoirement comprendre, chaque semaine, les points suivants :

- Chaussée de Niakaramandougou
- Béma amont
- Chaussée de Badikaha (à surveiller étroitement)
- Naniénavogo

Des captures volantes seront effectuées à :

- Tortiya
- Moussakaha
- Tahouara
- M'Bengué
- Trypongo

3.3.6. Les captures de Badikaha devront être, chaque fois qu'une occasion se présentera (livraison d'insecticide, liaison administrative, etc...), expédiées vivantes à Bobo-Dioulasso (Direction Technique) ou Banfora (M. Ouédraogo).

3.3.7. Dans la mesure où le Directeur Technique p.i. serait absent, le chef d'Antenne de Korhogo devra se mettre en liaison avec M. Ouédraogo en cas d'évènement exceptionnel au plan technique.

#### 4. Moyens logistiques

Le seul problème logistique qui concerne encore la Direction Technique est celui de l'insecticide. Les chefs d'Antenne sont invités à surveiller leur approvisionnement et à vérifier la consommation en insecticide et en pétrole destiné à alléger la solution.

La Direction Technique de la  
Campagne F E D - O C C G E

107/Oncho du 6 Mai 1971